AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 février 1865

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 février 1865

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation4 p. (407r, 408r, 409v, 410r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 février 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43224

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>25 février 1865</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Favre, Jules (1809-1880)</u>
Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin explique qu'il est incertain sur l'opportunité d'un appel incident et qu'il ne craint pas que l'enquête nuise à sa réputation. Il informe Favre que sa femme croit à l'effet de la plaidoirie de son avocat sur le spiritisme et le fouriérisme de Godin, car elle a interrogé un ancien comptable sur les séances de spiritisme auxquelles il a participé. Sur une dépêche adressée à Godin à Londres relative à un voyage d'Esther Lemaire, dépêche que ses adversaires veulent utiliser contre lui. Godin communique à Favre une lettre de l'avocat Demeur qui décrit les moyens utilisés par ses adversaires pour appuyer leur demande en séparation. Godin promet à Favre sa reconnaissance et celle de la population du Familistère s'il parvient à mettre rapidement un terme à l'affaire.

SupportLa lettre est difficilement lisible, en particulier les deuxième, troisième et quatrième folios.

Mots-clés

Consultation juridique, Familistère, Fouriérisme, Procédure (droit), Spiritisme Personnes citées

- Delpech, Alphonse (1821-1902)
- Demeur, Adolphe (1827-1892)
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u> Lieux cités

- Busigny (Nord)
- Londres (Royaume-Uni)
- Saint-Quentin (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 31/05/2023

407 mero wow de Me Defruite contrain a d'appul incident depries quil de range de distre quand as mor to man gide vogumiencare der se point, je dis sudement afin prisent I and viradius qui me kantent des ant morgine, it me processiant appartisur que talent and. de me faire sorter de ute affaire mais le pis allere la confirmation du jugement me querra me domner ana your de Juges le mirite d'assir affrest le dibat : mais audi quelavanting me remont tout entire a mis travario in be sund matif your a mes your en fasher de l'appres Je me duis en amene faisen prisurpe Very with are suget de me reputation ne sere pres attente per a shouse a me fine du plu de mes ennimes, a nistra dien suit de mes suites pe quel faire disparente les entrastes A Monsium Jales France

408 Trebunas mrosgur dulan Supracio, a respondie dipid was mint requirem an explainment don't minds me in region do pravilintiva advisar on tomina in its the depart it appoint got it about in la ville , com



